ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, s'adresser au secrétariat de la mairie pour les analyses.

Marché. — Grande-Place et place de la Liberté.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, 1re, 2e et 3e années, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales cours de 2e année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

UN MONSIEUR MÉCONTENT

Un Monsieur Meunier (E. M.) directeur général de l'*Union générale du Nord*, compagnie d'Assurances contre l'Incendie, à primes fixes, nous a fait tenir, hier, une très longue lettre de récriminations contre une récente décision de la ville de Roubaix résiliant la police de sa compagnie.

De cette lettre, nous ne voulons retenir que le dernier alinéa. Le voici :

« — Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien à l'avenir cesser la publicité, dans votre édition de Roubaix, l'*Egalité*, pour l'« Union Générale du Nord ».

C'est entendu : nous cesserons la publicité pour l'« Union Générale du Nord » ; mais, tout de même M. Meunier (E. M.) serait bien aimable de nous dire, clairement, pourquoi il reporte sur l'*Egalité* son courroux illégitime, d'ailleurs, contre la Municipalité de Roubaix ?

Voyons, Monsieur, vous avez la plume alerte ; donnez donc cette satisfaction à notre curiosité inquiète !

UNE OUVRIÈRE SCALPÉE

Un accident épouvantable vient de jeter la consternation dans l'usine Pollet, rue d'Arbo.

Hier matin, entre 6 h. 1/2 et 7 heures, une jeune ouvrière, Malvina Delobbe, âgée de 22 ans, soigneuse, demeurant rue de Voltaire, cour Delcourt, qui venait d'arriver au travail, se baissa près du metier, pour prendre ses pantoufles.

Ses cheveux se déroulèrent malheureusement et furent pris dans un engrenage.

Dans les horribles souffrances qu'elle endurait, la jeune fille poussa des cris désespérés qui furent entendus et on s'empressa d'arrêter la transmission.

Un frisson d'horreur parcourut l'atelier : la pauvre fille était scalpée ; son crâne sanglant était à nu, tandis que l'on constatait qu'en cherchant à se dégager, elle avait eu le médius de la main gauche écrasé dans l'engrenage.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Carrette, Malvina Delobbe a été transportée à l'Hôtel Dieu où fut pratiquée l'amputation du doigt.

L'état de la blessée est fort grave.

Les contraventions. — La police a dressé hier une contravention pour ivresse.

L'inspection primaire. — Nous apprenons que le successeur du regretté M. Delot, est désigné.

C'est M. Bourbon, inspecteur primaire à Dijon, qui est nommé inspecteur primaire à Roubaix.

On dit beaucoup de bien de ce fonctionnaire, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Nous espérons que la cause de l'enseignement laïque est en bonnes mains, et que comme son prédécesseur, M. Bourbon saura la défendre énergiquement.

Conférence publique. — Le cercle d'études sociales, science et progrès, organise pour le dimanche 8 janvier, dans la salle de l'estaminet J.-Bte Wilfart, Grande Rue, 254, une conférence publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen René Delmotte, sur : Patriotisme et Internationalisme, par le citoyen Jacques Wingtras.

Nota. — Il sera perçu dix centimes d'entrée pour la propagande et les frais.

Grande fête de bienfaisance. — Nous croyons pouvoir annoncer que la grande fête de bienfaisance organisée par notre société municipale de gymnastique et de tir La Roubaisienne, sera donnée à l'Hippodrome dans la première quinzaine de février. Elle nous réserve, dit-on, de belles choses, par la composition de son programme qui sera des plus attrayant.

La Roubaisienne possède du reste des éléments à assurer à elle seule le succès d'une pareille entreprise ; nos concitoyens ont pu maintes fois apprécier la haute valeur de cette société au point de vue de la production travail et organisation. Aussi prédisons-nous un grand succès pour l'œuvre louable entreprise par nos vaillants gymnastes de la Roubaisienne persuadés qu'ils rencontreront, comme toujours, le meilleur et encourageant accueil près du public roubaisien.

Parti ouvrier. — La 2e section se réunira demain samedi au Palais, à 8 h. 1/2 du soir.

Causerie par le citoyen Servais.

Présence indispensable.

Syndicat textile. — Les membres de la commission de contrôle sont informés que le contrôle qui devait avoir lieu le samedi 7 courant et remis au samedi 14 janvier 1899.

Accouchements. — Par application du nouveau règlement du service médical, l'administration municipale délivre, tant pour le jour que pour la nuit, les cartes d'accouchement destinées aux femmes indigentes.

En conséquence, les intéressées ne doivent plus s'adresser au Bureau de bienfaisance.

Accidents de travail. — Un accident est survenu le 4 janvier, à 7 heures du soir, à la Société anonyme de peignage, rue du Collège, 112, au nommé Vandewynkele Jules, 22 ans, balayeur, rue Voltaire, 13.

En formant une tabatière trop brusquement, cet ouvrier a reçu des éclats de verre sur le médius droit.

La blessure est une plaie longitudinale à la face supérieure du médius droit ; la guérison exigera un repos de deux jours, d'après le docteur Druesne.

— Arthur Hazebrouck, ajusteur, 23 ans, demeurant rue Cherreul, 22, à Croix, et travaillant chez Mme Vve Henri Vandamme, constructeur-mécanicien, 26, rue du Luxembourg, a été blessé le 2 janvier, vers 3 heures du soir.

Cet ouvrier, en démontant une pièce de machine, a eu le pouce de la main droite pris entre le support et son bâti.

Il en est résulté une blessure par écrasement de la pulpe qui amènera une incapacité de travail d'environ huit jours, d'après M. le docteur Isbecque.

Dans l'établissement Browaeys-Degeyter, teinturiers-apprêteurs, rue Saint-Maurice, un aide-chauffeur, nommé Bauweins François, 31 ans, est tombé d'une échelle.

Dans sa chute, il s'est fait une contusion du péroné. Huit jours de repos seront nécessaires.

Théâtre socialiste. — Nous sommes en mesure d'annoncer que le Club « l'Aurore » fera ses débuts à la coopérative La Paix, le dimanche 15 courant.

Le club, quoique de formation récente, est composé d'excellents éléments et nul doute qu'il recevra des camarades socialistes l'accueil nécessaire à une longue existence.

— Club l'Aurore, vendredi soir réunion générale de tous les membres.

Présence indispensable.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 5 janvier 1899

NAISSANCES. — Henri Maes, rue de Tourcoing, cour St Pierre. — Henri Billet, rue des Longues-Haies, 295. — Marie Deshonnet, rue de Lannoy, cour veuve Duterniont, 4. — Lucie Herlingout, rue du Pile, cour Potter, 1. — Cornalie et Désiré Moulaert, rue de Denain, 74, jumeaux. — Louis Schwerzig, boulevard d'Metz, maisons Biedat, 5. — Henri Deleu, rue Blanchemaille. — Pierre Massendelin, rue Blanchemaille. — Jeanne Farvaque, rue Lacroix, cour Devasme, 11.

DÉCÈS. — Rosa Timperman, 3 ans, rue Turgot, 103. — Augustin Lecrosnier, 49 ans, rue de Lille, cour Lemaire. — Charles Crespin, 53 ans, quai de Halluin. — Joséphine Dupuez, 73 ans, rue de Tourcoing, cour Devogelaere.

CROIX

Chemins vicinaux. — On vient d'afficher à la Mairie de Croix le tableau des chemins vicinaux entretenus à l'état de viabilité sur le territoire de la commune.

Ces voies de communication sont les suivantes :

Chemin d'intérêt commun n° 112 de Croix à Mouscron, 1398 mètres.

Chemin d'intérêt commun n° 123, de Wambrechies à Hem, avec divers embranchements à Croix, 1545 mètres.

Chemins vicinaux ordinaires n° 3, dit de Bauloin, 900 mètres.

» N° 4, dit du Croquet, 568 mètres.

» N° 6, des Ogiers, 250 mètres.

» N° 7, du Noir Bonnet, 140 mètres.

A propos d'une mort subite. — La *Croix du Nord* semble insinuer que la mairie aurait négligé de faire les recherches nécessaires pour découvrir la parenté du sieur Abraham Romain, décédé subitement à Croix, dimanche dernier.

Si le correspondant de la *Croix* avait voulu se rendre compte des nombreuses démarches faites à cet effet, il aurait appris qu'un garde champêtre de la commune a été tenu deux jours pleins pour arriver à connaître l'identité du défunt qui était domicilié non à Croix, mais à Roubaix. Il n'était connu à Croix que sous le fobriquet de capitaine et nul n'en connaissait d'autres parents qu'une sœur disparue de la commune depuis quelques années à la suite de certains incidents qu'il est inutile de rappeler ici.

Abraham fut trouvé dans une petite cabane qu'on laissait à sa disposition à la briqueterie Coisne ; lors de sa mort, il fut laissé à l'estaminet où il était tombé et il convient de reconnaître qu'il ne pouvait y rester plus longtemps. Le corps fut donc conduit au cimetière à 5 h. 1/2 et non à 8 h. 1/2 comme l'indique la *Croix*, et quatre personnes de bonne volonté que le garde put trouver, les compatriotes du décédé ayant refusé de le porter au champ du repos.

Explosion de chaudière. — A proximité de la raffinerie de pétrole rue de Wasquehal, il existe une petite fonderie de fer appartenant à MM. Vanoverschelde frères.

Avant-hier, vers cinq heures et demie du soir, une détonation formidable était entendue de tout le voisinage ; c'était la chaudière de l'établissement qui sautait.

Tout le monde accourut sur les lieux de l'explosion et on put constater qu'il n'y avait heureusement aucun accident de personnes, mais les dégâts matériels sont assez importants et affectaient formidablement les propriétaires de la fonderie qui, paraît-il, n'était pas assurée contre les risques d'explosion.

La perte qu'ils éprouvent de cet accident est évaluée à 2,000 fr. environ.

ETAT-CIVIL. — NAISSANCES. — Marie-Ida Martel, rue du Fort 5. — Irène Boulanger, rue Pierre-Legrand, 5. — Lucienne Lefebvre, rue de Jemmapes. — Marie Hennebique, rue Coquelin.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — Emile Gustave Chauffeur et Rosalie Joséphine Lucie Pierre Dupuis, soldat. — Maxime Epinette, employé, rue Pierre-Legrand, 5, et Marie Jeanne Amandine Duriez, rue Jean-Jaurès, 11.

DÉCÈS. — Pierre Cordier, journalier, 67 ans, rue Lacroix. — Marie Vandenbergh, journalière, 41 ans, rue Vermeersch Marie, lessiveuse. — Vamoste Emile Désiré, journalier, et Turpyn Hélène, bobineuse.

DÉCÈS. — Abraham Romain, 58 ans, célibataire, rue de la Makellerie. — De Pooter Edmond Jean, 18 mois, rue des Ogiers.

WATTRELOS

Statistique sanitaire. — En décembre dernier, il y a eu 40 décès dans la commune et cinq morts-nés.

Voici le détail des décès : 1 rougeole, 1 coqueluche, 3 phtisie pulmonaire, 1 méningite tuberculeuse, 1 tuberculose diverses, 1 cancer et tumeurs, 1 meningite simple, 2 congestion cérébrale, 5, bronchite aigue, 1, bronchite chronique, 9, pneumonie, 7, gastro-entérite, 1, cholérine, 1 affection puerpérale, 2, sénilité, 1, mort violente, 2, causes diverses.

L'affaire de la Houzarde. — L'état de Henri Deroo, blessé à la Houzarde dans les conditions que nous avons rapportées, est toujours très grave.

M. Bossard, commissaire de police, continue toujours son enquête qui amènera probablement l'arrestation d'un belge fortement soupçonné.

La victime est à l'hôpital. Le docteur qui le soigne ne peut se prononcer encore sur le temps qu'exigera la guérison.

Un brave ouvrier. — Un malheureux ouvrier, Charles Constant, demeurant au hameau de Beaulieu, a trouvé au pavé du Touquet, près du Mont-à-Leux, une montre en or qu'il s'est empressé de remettre à M. Bossard, commissaire de police à qui on peut le réclamer.

FLERS-BREUCQ. — **Accident de travail.** — Un tuyauteur de la maison Holden, nommé Marescaux Alphonse, 20 ans, était juché sur une échelle à 5 mètres de hauteur, quand tout à coup le pied de l'échelle glissa sur le sol et Marescaux fut précipité à terre où, heureusement pour lui, il ne se fit que de fortes contusions aux genoux.

TOURCOING

Tribunal de simple police. — Bayard, un jour de prison pour coups à la femme Delcroix, née Vanstenkist.

— La dame Marguerite Blondeau comparaît devant le tribunal de simple police ; elle est inculpée d'avoir lacéré une affiche électorale lors des dernières élections.

Le tribunal renvoie l'affaire au ministère public qui examinera s'il y a lieu d'abandonner la plainte.

— Viennent ensuite un certain nombre de condamnations pour ivresse, tapage nocturne, violences légères, divagation de chiens, etc.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré hier soir rue de Bondues, vers 9 heures à l'atelier de peignage de Jean-Pierre et A. Mille Pollet. Une écurie et une remise ont été consumées.

On ignore jusqu'à présent l'importance des dégâts et les causes de cet incendie.

A l'heure où nous écrivons on ne s'est pas encore rendu maître du feu.

Nous en reparlerons demain avec plus de détails.

Adjudication. — Hier, jeudi, à trois heures de relevée, il a été procédé dans l'une des salles de la mairie à l'adjudication sur soumissions cachetées des travaux pour la construction d'un pavillon-abri au cimetière du Fresnoy.

La dépense était évaluée y compris 1/10 d'imprévus, à la somme de 3,280 fr. 19.

Cautionnement à fournir 100 fr.

Ont soumissionné :

M. François Marnet, avec un rabais de 0,25 pour cent.

M. Edmond Thifred, avec un rabais de 4 f. pour cent.

M. Catamens fils, avec un rabais de 6 0/0.

M. François Marnet a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 6,25 0/0.

Chute dans un escalier. — M. Leenknegt, âgé de 72 ans, demeurant rue du Petit Village, chez M. Degryse, cabaretier, rentrait chez lui, lorsqu'en montant dans sa chambre, il glissa et tomba à la renverse.

Le docteur Brunet, qui lui a donné des soins, a constaté de fortes contusions aux reins et a ordonné son transfert à l'Hôtel-Dieu.

Octroi. — Le nouveau Tarif de l'Octroi a été affiché aujourd'hui en ville où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 5 janvier 1899

NAISSANCES. — Lucien Paul, rue Halloi. — Sens Léon, rue Neuve. — Suzanne Parlant, rue de la Malle. — Suzanne Vanoverschelde, rue du Moulin. — Leduck Raymond, rue Mulot.

DÉCÈS. — Dumortier Célestine, 37 ans, domestique. — Boucher Marie, veuve Hoyez, 72 ans. — Mathon Valérie, 30 ans, ménagère. — Dupuis Eugène, 4 mois. — Gonard Théophile, 60 ans, représentant.

LILLE

A UN RODOMONT

Nous avons communication seulement aujourd'hui d'une circulaire de M. F. B. dit Effel relative à un jugement du tribunal correctionnel de Lille que le dit F. B. avait sollicité contre nous et qui ne lui a pas donné, paraît-il, pleine satisfaction.

M. F. B. (dit Effel) nous réclamait, en effet, des milliers de francs de dommages-intérêts pour un article de polémique électorale qu'il avait jugé diffamatoire.

Mais le tribunal ne lui ayant accordé que 5 francs (de prix, où à peu-près, d'un veston, chez Crémieux) M. F. B. peste, sure et jure contre la justice de son pays et finalement nous informe que, dorénavant, il ne nous laissera, si nous le pouvons encore à partir, que le choix entre ces trois lots :

Dépêche ! le pistolet ! ou la cravache ! ! !...

Plaintre ! il n'y va pas de main morte le Monsieur, mais il compte un peu trop sans ses hôtes qui ne voulant pas être en reste de gentillesses avec lui tiennent à sa disposition ces trois autres lots :

Une caresse sur les bajoues.
Le canon sédentair, ou
Le pied au c.....

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

BAUVIN. — **Conférence syndicale.** — Le lundi 9 janvier, à 5 heures après-midi, le citoyen Evrard fera une conférence à Bauvin-Village, salle Wicart-Demay.

Il traitera des questions syndicales et ouvrières.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — **Parti ouvrier.** — Les groupes de la section Valenciennoise se réuniront samedi 7 courant, à 8 heures du soir, au siège de l'*Egalité*, rue Capron.

Ordre du jour très important.

Présence indispensable.

SAINT-AMAND. — **Mort à la noce.** — Avant-hier, au cours d'un repas de noce chez M. Bloquau, marchand de toile, rue d'Orchies, un des convives, M. Wagniez, suffoqua tout à coup.

Il venait de succomber à une congestion cérébrale.

M. Wagniez, âgé de 45 ans, était marchand de grains et de houblons à Valenciennes.

Il laisse une veuve et huit enfants, dont l'aîné n'a que 14 ans.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LE CRIME DE BLAREGNIES

La confrontation des époux Gaillian avec J.-B. Delgrange, condamné aux travaux forcés à perpétuité, — et qui a nécessité un transport international, vient d'avoir pour conséquence l'arrestation du sieur Romain Larras, frère de la femme Gaillian.

UN ACCIDENT MORTEL A FLERS

Un ouvrier faveur aux fours à coke de l'Escarpelle, nommé Villette Chrysostome, a été trouvé mort près d'un wagon. Villette qui, la veille, était légèrement pris de boissons avait disparu depuis la veille. On suppose qu'il aura voulu grimper sur ce wagon pour s'y reposer et qu'il sera tombé, se brisant la colonne vertébrale et le crâne.

C'est le sieur Dubuisson qui a découvert le cadavre lundi dernier, et qui a reconnu Villette, qui habite Flines-les-Raches.

SIN-LE-NOBLE. — **Sauvetage.** — Un de nos correspondants nous signale un acte de courage, dont M. Lenne, médecin à Sin-le-Noble se serait rendu le héros. Le 31 décembre dernier, en effet, une institutrice d'Amiche, Mlle Merh, voulut descendre du train-léger allant vers Douai à 7 heures 45 du soir. Cette demoiselle ne s'y prit pas bien, bref elle resta accrochée à la rampe de l'escalier, risquant si elle abandonnait son point d'appui de s'abîmer sur les voies, — le train augmentant toujours sa vitesse, Mlle Merh poussait des cris déchirants, se sentant trop faible pour résister longtemps.

M. Lenne s'arc-bouta alors sur les marches du wagon — et au risque d'être entraîné lui-même maintint d'une seule main la jeune fille dont la situation devenait de plus en plus critique.

Cette position menaçante dura pendant que le train effectuait un parcours de 400 mètres, sans qu'aucun voyageur puisse apporter son secours aux deux victimes, étant donné l'espace restreint des marches de la plate-forme. Enfin à la hauteur de l'habitation de M. Henno, marbrier, M. Lenne, dans un suprême effort était parvenu à hisser Mlle Merh sur le wagon.

Il y a lieu de féliciter M. Lenne de cette action courageuse, et d'espérer pour lui une récompense méritée.

LEWARDE. — **Vol.** — Des malfaiteurs se sont introduits dans une chapelle de Saint-Roch sur la route de Montigny, ont dévalisé le tronc, et laissé un souvenir très personnel de leur passage dans les vases sacrés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DOUAI

Audience du 5 janvier 1899

Douai. — C'est à cette audience que le tribunal a rendu son jugement sur l'affaire du sieur Desire-Jules Rivard, ancien aide-comptable à la Société des tramways. Le tribunal avait jugé nécessaire de se documenter à nouveau, et de recueillir des renseignements complémentaires sur l'accusé.

M. Delangre, président du tribunal, après avoir infligé une verte semonce à Rivard, prononce le jugement le condamnant à quatre-vingt mois de prison, et 50 francs d'amende, avec le bénéfice de la loi Bérenger pour la peine seulement.

Orchies. — Marie Evrard, 20 ans, journalière à Orchies a avoué avoir apporté pour les vendre du tabac et des allumettes belges à son mari Louis Wauquier, 500 fr. d'amende et 19 jours de prison.

Lallaing. — Un sieur Désiré V..., 19 ans, maçon, né à Fresnes, pratiquant chez les personnes charitables l'escroquerie à la recommandation, il a disait envoyé par M. Herbecque, maire de Douai, ou par d'autres personnages et obtenait ainsi des secours. Il est rééligable, 8 mois.

Orchies. — Un maréchal-ferrant du nom de Louis Foveau a escroqué, en se servant du nom de M. Bouhe, son patron, une somme de 19 fr. 50 à M. Leclercq, d'Orchies. — Quatre mois.

Douchies. — Arthur Lodigeois, 23 ans, a volé 29 fr. à Mme Morel, cabaretière à Douchies. — Mis en observation au point de vue mental.

Lallaing. — Le nommé François Locquet, 17 ans, mineur à Emerchicourt, a essayé de faire servir à ses passions brutales une fillette nommée Marie Garon, à Lallaing. Il est en outre poursuivi pour filouterie d'auberge, chez la dame Garon. — 6 mois pour le premier délit, 10 jours pour le second.

Affaires diverses. — Vagabondage : François Guilbert, 1 mois. — Mendicité : Herbecque a été examiné au point de vue mental et est reconnu responsable, 20 jours.

Falsification de lait : Julie Dupont, 16 ans, a baptisé son lait, 50 fr. d'amende.

Coups : Louis Joly et Georges Vandame, à Douai, 2 mois de prison au premier par défaut, 20 jours au second.

Délit de chasse : Charlet, 16 ans, de Férin, 50 fr. d'amende.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

TERRIBLE ACCIDENT

AUX MINES DE NŒUX

Un ouvrier asphyxié par le grisou

Un déplorable accident, qui a vivement ému la population minière, vient de se produire à la fosse n° 1 des mines de Nœux.

Voici les détails complets que nous adresse sur ce tragique événement notre correspondant particulier :

Sinistre découverte

Lundi dernier, l'ouvrier Désiré Ronteux, dit Calotin, âgé de 61 ans, a été trouvé étendu sans vie au fond de la veine St-Antoine, à l'étage de 420 mètres.

Le malheureux avait succombé à une asphyxie occasionnée par le grisou.

Surpris par le grisou

Désiré Ronteux, très estimé de ses camarades et de ses employeurs, était employé depuis quelque temps à la fosse, en qualité « d'homme de confiance » — selon le terme en usage parmi les mineurs.

Par suite de cet emploi, Ronteux était chargé de descendre, chaque jour, dans la mine à 2 heures du matin, pour visiter les principaux quartiers grisouteux, constater s'il existait des dépôts de gaz, pour assurer, en un mot, la sécurité des ouvriers à veine qui descendent entre 4 et 5 heures du matin.

Ronteux, voulant remplir fidèlement sa mission, se sera engagé dans la veine St-Antoine, pour visiter les tailles et s'assurer qu'elles ne contenaient aucun dépôt de gaz de nature à mettre en péril la vie des ouvriers qui allaient arriver.

En haut d'une taille de la veine Saint-Antoine se trouve un châssis — un retour d'aérage. Par suite de la pente du terrain, ce châssis, construit nouvellement, se trouve près du toit.

Le malheureux aura été surpris par le gaz, dès son arrivée à l'orifice de ce retour d'aérage et le terrible grisou ne lui aura pas laissé le temps de se garer et d'échapper à la mort.

Il ne pouvait appeler personne à son secours ; ses cris, à supposer qu'il ait eu le temps et la force d'en pousser, ne pouvaient être entendus, car à cette heure Ronteux se trouvait seul dans la mine.

Les Angoisses d'une épouse

Quand les ouvriers descendirent dans la mine, vers 5 heures du matin, ils ne remarquèrent rien d'anormal.

Pendant toute la journée, ils travaillèrent dans la veine sans se douter qu'à quelques pas d'eux gisait le cadavre de leur infortuné camarade.

Vers 5 heures de l'après-midi, la femme du malheureux Ronteux, n'ayant pas vu revenir son mari, qui devait être rentré depuis deux heures, conçut des inquiétudes et se rendit à la fosse pour connaître la cause de ce retard inaccoutumé.

On fit des recherches et, finalement, à dix heures du soir, on retrouvait dans la veine Saint-Antoine le cadavre du malheureux ouvrier.

La mort remontait à 20 heures au moins. Le corps était tout noir.

Ronteux, qui était âgé, comme nous le disons plus haut, de 61 ans, laisse une veuve sans enfant.

Il comptait 34 ans de services à la Compagnie.

Le corps a été transporté à son domicile, près de la fosse n° 1, à Nœux-les-Mines.

Un coup de sang

Au dernier moment, nous apprenons que l'on vient de procéder à l'autopsie du cadavre de Ronteux.

Le médecin légiste et trois de ses confrères auraient déclaré que Ronteux a succombé à un coup de sang.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

UNE SCÈNE ÉMOUVANTE A CALAIS

Une jeune fille enlevée par des forains.

Dimanche soir vers 4 heures l'agrand-coui devant une voiture de sommnambule installée place de la République, qui se trouvait en ce moment la foire.

Une femme C..., venait de reconnaître sur le seuil de la voiture, laissant le nomment, sa fille Jeanne qui avait disparu le 5 décembre 1898, à Valenciennes, où elle habitait alors.

Cette jeune fille, qui est âgée de 14 ans, a un bébé de 11 mois, dont le père serait un des forains habitant la voiture de sommnambule.

La mère de Jeanne C... aussitôt sa disparition constatée, avait fait des recherches mais elles restèrent sans résultat.

La jeune fille était passée en Belgique avec les forains. La mère avait même abandonné ses investigations, car elle croyait sa fille morte ; ayant lu dans les journaux de Paris qu'on avait retiré de la Seine une jeune fille, Jeanne C..., dont le signalement répondait à celui de son enfant disparue.

Il y a quelques jours elle apprit par un parent que sa fille existait ; qu'elle avait un enfant et qu'elle devait se trouver en ce moment à la foire de Montreuil ou à celle de Calais. Aussitôt, la pauvre mère prit le train et 700 kilomètres — cette dame habite le midi de la France — et vint à Calais où elle arriva dimanche après-midi.

Ne connaissant personne dans notre ville, elle s'adressa à un brave homme, établi marchand de pommes de terre frites au coin du boulevard Jacquard, et lui expliqua ce qu'elle était venue faire à Calais.

Notre concitoyen se mit à sa disposition et visita avec elle les baraques installées place de l'Egalité, puis ils se rendirent place de la République, où la pauvre femme eut la joie de retrouver son enfant, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Nous renonçons à dépeindre les épanchements de la mère et de la fille en se retrouvant.

Elles se rendirent dans un café de la rue Charost, en compagnie du marchand de frites, et une voiture de place, sur la demande de la mère, vint les prendre, ainsi que le bébé de la jeune mère pour les conduire à la gare, sous la protection d'un agent de police qu'on avait fait chercher.

Il va sans dire que les commentaires vont leur train dans le quartier : les uns parlant de rapt les autres affirmant qu'une jeune fille de 15 ans ne se laisse pas enlever sans y consentir un tant soit peu...

MM. LES LIMONADIERS & CABARETIERS

sont prévenus, qu'en servant à leurs clients des **IMITATIONS** pour du **BANYULS-TRILLES**, ils s'exposent à des pénalités qui peuvent leur coûter **de 3 à 500 francs.**

Aussi, ne saurions-nous assez les engager à demander à leurs fournisseurs du **VRAI BANYULS-TRILLES**, d'exiger l'étiquette sur la bouteille.

S'ils ne trouvent pas assez de bénéfices à réaliser sur cet **Apéritif incomparable**, il est préférable pour eux d'en refuser la vente plutôt que de tromper le client.

TRILLES et fils.

Etrennes 1899

Articles nouveaux et uniques donnés par la Société des Constructions *l'Etoile*, à des prix très réduits jusqu'au 20 janvier. Envoi franco contre mandat ou timbres.

Prime unique : Il sera donné gratis à tout acheteur jusqu'au 2 janvier, un beau remontoir en métal oxydé d'une valeur de 5 fr. et garanti.

AVIS. — Il ne sera donné que 300 montres en prime.

1° Bicyclettes neuves depuis 100 fr. — Occasion : 50 fr., paiements mensuels ;

2° Le plus beau cadeau de l'année, **Le Phono-graphe**, merveilleux appareil enregistrant la parole, le chant, musique, etc., les répétant distinctement indéfiniment. La boîte complète, avec notice, accessoires, 4 cylindres de rechange, jusqu'au 20 janvier 15 fr. Après : 25 fr.

3° Magnifique revolver à 6 coups : 30 fr. Jusqu'au 20 janvier : 14 fr.

4° Mutoscope. Bel appareil de salon, vues animées. — Très curieux appareil avec 15 vues. Prix exceptionnel : 12 fr. au lieu de 25 francs.

5° **Grande Originalité.** — La Grande Roue de Paris :

1° Pendule originale en bronze. Haut Nouveauté : Les 100 premières, 18 fr. au lieu de 30 fr. ;

2° Cave à liqueurs, 12 wagons contenant chacun 2 verres, au centre, plateau avec 4 carafons : Les 100 premières, 10 fr.

6° Métal anglais, argenté 1er choix :

1° Ecrin contenant 12 couverts (cuillers et fourchettes), 12 couteaux et 12 cuillers à café : Prix exceptionnel jusqu'au 20 janvier : 20 fr.

2° Pour 6 personnes seulement, jusqu'au 20 janvier : 11 fr.

3° Plateau, Cafetière ou Théière, Sucrier Crémier, Pince à sucre métal blanc, argenté 1er choix, Prix d'étrennes. Pour 12 personnes : 20 fr. ; pour 6 : 11 fr.

4° Beau Réveil-matin, bronze original avec 2 flambeaux. La garniture : 9 fr.

Usine à Coventry (Angleterre).

Adresser les commandes à M. DIRLON, agent général, 28, rue Condorcet Paris.

BOURSE DE LILLE

du 5 janvier

VALEURS	Cours d'hier	On offre	On demande
Aniche	18300	18300	18400
Anzin	5480	5470	5480
Bruay	38000	38000	39000
Carvin	3250	3220	3220
Douchy	1990	1990	1960
Douges	2100	2100	2080
Escarpelle	800	800	800
Lens 1000	488	488	485
Lievin	1800	1800	1880
Marcoing	1025	1000	1020
Vicoigne	1000	1080	1070
Vicoigne	3500	3500	3700

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*.
28, Rue de Fives, 28.

FEUILLETON DU 7 JANVIER. — N° 24

COUSIN-COUSINE

ROMAN INÉDIT

PAR

GÉRAULT-RICHARD

PREMIÈRE PARTIE

NUIT ROUGE

XVI

« Zizine »

Le Petit examina pour la première fois Julienne, des pieds à la tête. Sans doute, son impression fut favorable, car il accepta l'offre de la jeune fille :

— Eh bien, dit celle-ci, tu vas monter en voiture avec moi.

— Non, répondit l'enfant.

— Pourquoi, non ? Tu ne peux pas t'attacher encore à cette guimbarde cent fois trop lourde pour toi. Tu viendras la chercher demain.

Mais, l'enfant répéta :

— Peux pas laisser la voiture. Il y a les papiers et puis les marchandises dedans.

Quelqu'un demanda du large. Julienne se reconnut pour un fermier de son père. Elle le mit au courant de la rencontre qu'elle avait faite. Et elle ajouta :

— Il est impossible de laisser sur la route ce petit abandonné. Voulez-vous vous en charger jusqu'à demain ? Vous n'aurez pas à vous en repentir.

Sa générosité était assez connue pour que le paysan acceptât avec empressement. Il promit d'envoyer un garçon de ferme qui emmènerait chez lui la roulotte du rétameur et de donner asile à l'enfant.

— Il est si mignon, le quéniaud, dit-il. Ma femme sera contente de l'cajoler un brin. Elle qui voudrait si ben en avouère une demi-douzaine.

— C'est entendu, conclut Julienne, je l'emmène avec moi jusqu'à Montfort et je vais chercher des remèdes et je le déposerai chez vous à mon retour...

S'adressant au Petit :

— Alors nous allons partir tous les deux ?..

Il parut indécis. Une inquiétude visiblement le préoccupait :

— Voyons, lui demanda Julienne en le caressant, tu me caches quelque chose. Pourquoi ne me réponds-tu pas ! Cela te fait de la peine d'abandonner ta voiture ? Mais tu la retrouveras dans une heure.

— Et les papiers de Grand frère ? Il m'a toujours dit comme ça : Petit, garde bien ces papiers-là, c'est tout notre bien.

— Rassure-toi, nous les prendrons dans la voiture. Allons, monte.

Il hésitait encore. Tout d'un coup, une nouvelle explosion de larmes secoua son petit corps.

— J'm'imagine, dit le paysan, que le p'tit bonhomme, s'décide point à quitter sa char'te.

— Non, répliqua le Petit ; Grand frère l'a défendu.

— Si n'y a qu'ça qui t'tourmente, mon pauv' gars, j'vas l'emmener chez mé. Comm' ça t'auras point d'crainte qu'on la vole.

Cette proposition dissipa les hésitations de l'enfant. Il tendit les bras à Julienne et l'embrassa pour la remercier.

Le paysan attacha la roulotte derrière sa carriole et pour plus de sûreté, le Petit y fit monter le fidèle Birochet, dont la présence auprès des précieux papiers lui rendit toute son assurance.

A son tour, il prit place auprès de Julienne et pendant que le paysan se dirigeait vers la ferme située à deux cents mètres de là, le poney reprenait sa course rapide du côté de Montfort.

La nuit venait et, dans cette mélancolie du crépuscule, les deux nouveaux amis se sentaient envahis par un besoin de recueillement.

Le Petit essuyait de temps à autre une larme. Malgré le plaisir instinctif qu'il éprouvait à rouler ainsi dans un équipage qui lui semblait le *nec plus ultra* du luxe, la pensée de son frère ne le quittait point.

Parfois, il levait les yeux sur Julienne et la contemplait avec une curiosité dépouillée de tout artifice. La jeune fille absorbée par le souci de lui apprendre la triste nouvelle, s'ingéniait à découvrir le moyen le plus propre à aborder un pareil sujet, sans provoquer de sa part une trop violente crise de chagrin.

— Je lui dirait tout, en revenant de Montfort, songeait-elle. Déjà, il aura pris une plus grande confiance en moi et je pourrai lui parler avec une certaine autorité.

Avant d'arriver à la pharmacie, elle lui fit ses recommandations :

— Je vais descendre tout à l'heure. Tu prendras les rênes et tu veilleras bien à ce que le cheval ne parte pas.

Cette mission importante acheva de le gagner. Aussi observa-t-il scrupuleusement la consigne donnée par Julienne. Attentif aux moindres mouvements de la bête, il n'eût pas détourné la tête pour un empire, conscient de la lourde responsabilité qui pesait sur lui.

Au retour, quand ils eurent dépassé les premières maisons et que, rentrés dans les ténèbres, épaissies encore par les sapinières, ils se trouvèrent bien seuls sur la route, Julienne serra graduellement les rênes et mit le cheval au pas.

Elle passa le bras gauche autour du cou de l'enfant et, après l'avoir embrassé avec tendresse, elle lui parla de son frère, s'informant du jour et des raisons de son départ. Le Petit redevenu chagrin lui raconta en détail sa vie depuis le dimanche soir, lorsque sur la recommandation du Grand, il s'était couché et endormi jusqu'au lendemain.

Il avait passé cette journée-là dans les transes, courant de porte en porte, de groupe en groupe, afin de recueillir des nouvelles, et c'était le matin seulement que le maire lui avait appris sans autre forme que son frère avait été emmené par les gendarmes. Sans perdre une minute il s'était attelé à la lourde guimbarde et avec le concours de Birochet, il l'avait traînée aussi longtemps qu'il avait pu.

Il voulait se rendre à Sillé. Un pressentiment, justifié par la scène du dimanche matin et aussi par l'incendie à l'extinction duquel son frère avait coopéré, lui disait que là il trouverait des nouvelles certaines.

Seulement, il éprouvait une peur terrible d'y rencontrer le grand monsieur, si rouge et si méchant, qui les avait chassés et avait lancé les gendarmes à leur poursuite.

Quand il eut terminé son histoire, il serra avec une force qu'on ne lui eût point so